

## Pesticides PE : la santé moins importante que l'économie !

**Les critères et options de la feuille de route de la Commission européenne sur les pesticides perturbateurs endocriniens n'auront que très peu d'incidence économique et ne permettront pas de protéger la santé publique, comme le relève ce jour la première recherche indépendante sur le sujet.**

**Rapport.** PAN Europe et Générations Futures dévoilent la première recherche approfondie<sup>1</sup> réalisée par un groupe non lié à l'industrie sur le nombre exact de perturbateurs endocriniens pesticides qui seront réglementés si la feuille de route de la Commission pour l'évaluation de l'impact des critères endocriniens<sup>2</sup> était suivie.

**Résultats.** Sur les 31 pesticides connus pour avoir des effets endocriniens indésirables très peu (7, 4 ou 0) seraient ainsi réglementés, en fonction des différents critères et les options proposées par la Commission. Ce résultat contredit totalement les études publiées par plusieurs organisations agricoles et de l'industrie indiquant que de 44 à 87 substances (selon les agriculteurs GB), 17 à 66 (selon Agriboard GB) ou 'plus de 37' pour le lobby européen des pesticides ECPA seraient réglementées. Ces études sont en effet basées sur des hypothèses erronées et ne tiennent pas compte des solutions de rechange disponibles<sup>3</sup>.

La Direction Générale pour la santé (DG SANCO) a elle-même pris en compte le pourcentage de 20% des substances qui devraient être réglementées comme pesticides PE (ce qui représente environ 100 pesticides), comme mentionné par l'ECPA, et a commencé à tirer la sonnette d'alarme en 2013, comme le montre un document interne<sup>4</sup>.

**Notre rapport**, basé sur une analyse de toute la science disponible sur les pesticides perturbateurs endocriniens rassemblée dans une base de données de plus de 600 études pertinentes sur la santé<sup>5</sup>, conclut que :

- **31 pesticides devraient être réglementés comme pesticides perturbateurs endocriniens (ED), car ils montrent des propriétés PE et des effets indésirables chez les animaux de laboratoire; 11 cependant ne seront pas réglementés, car la Commission européenne ne prend pas en compte la recherche universitaire, et il en reste donc 20.**
- **Parmi ces 20, 13 seront rejetés et les effets considérés comme sans importance pour la réglementation selon les critères proposés par la Commission (Option 2/3), et 7 resteraient alors.**
- **Parmi ces 7, 3 seraient considérés sans importance si le critère «puissance» est utilisé, l'option 4, telle qu'elle est préconisée par l'industrie et au Royaume-Uni, seulement 4 resteraient alors.**

<sup>1</sup> <http://www.generations-futures.fr/pesticides/pesticides-perturbateurs-endocriniens/>

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/dgs/health\\_consumer/dgs\\_consultations/food/consultation\\_20150116\\_endocrine-disruptors\\_en.htm](http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/dgs_consultations/food/consultation_20150116_endocrine-disruptors_en.htm)

<sup>3</sup> [http://pan-europe.info/Resources/Other/impact\\_assessment\\_ed/IMPACT\\_ASSESSMENT\\_ANNEX\\_III.docx](http://pan-europe.info/Resources/Other/impact_assessment_ed/IMPACT_ASSESSMENT_ANNEX_III.docx)

<sup>4</sup> [http://pan-europe.info/Resources/Other/impact\\_assessment\\_ed/Panic%20mail%20of%20Testori%20to%20Servoz%20SG%20March%201%202013%20page%205%20-%206.pdf](http://pan-europe.info/Resources/Other/impact_assessment_ed/Panic%20mail%20of%20Testori%20to%20Servoz%20SG%20March%201%202013%20page%205%20-%206.pdf)

<sup>5</sup> [http://pan-europe.info/Resources/Other/impact\\_assessment\\_ed/IMPACT\\_ASSESSMENT\\_ANNEX\\_la.doc](http://pan-europe.info/Resources/Other/impact_assessment_ed/IMPACT_ASSESSMENT_ANNEX_la.doc)

<sup>6</sup> [http://pan-europe.info/Resources/Other/impact\\_assessment\\_ed/IMPACT\\_ASSESSMENT\\_ANNEX\\_1b.xlsx](http://pan-europe.info/Resources/Other/impact_assessment_ed/IMPACT_ASSESSMENT_ANNEX_1b.xlsx)

- Les 4 derniers seraient également considérés comme «sûr» si l'évaluation traditionnelle des risques est appliquée (l'option B de la feuille de route de la Commission).

Cette nouvelle recherche montre que la feuille de route de la Commission ne met en avant que des options qui ont très peu ou pas du tout de répercussions commerciales, et qui ne permettront pas, comme il est pourtant prévu dans le règlement des pesticides, de protéger les citoyens de l'UE. Une autre option C dans la feuille de route pour inclure des dérogations aux règles est complètement futile.

**« Pour PAN-Europe et Générations Futures la feuille de route présentée par la Commission européenne sape considérablement les dispositions du règlement 1107/2009 sur les pesticides pourtant prévues pour protéger la santé humaine. »** Déclare François Veillerette, porte-parole de Générations futures et Président du réseau européen d'ONG Pesticide Action Network Europe. **« Il est urgent que la Commission reprenne en main ce dossier et applique des critères qui permettent d'exclure réellement les pesticides dont la science nous montre qu'ils sont des perturbateurs endocriniens susceptibles d'avoir des effets négatifs sur l'être humain ».** Ajoute t'il

- Téléchargez le rapport complet ([en français](#))
- Les annexes en anglais [1a](#) et [1b](#)
- Ci-après un diagramme (en Français) résumant le nombre de pesticides PE qui serait à considérer en fonction des options de critères retenues
- Ci-après la liste de 53 pesticides et leur évaluation en fonction des données

Contacts presse

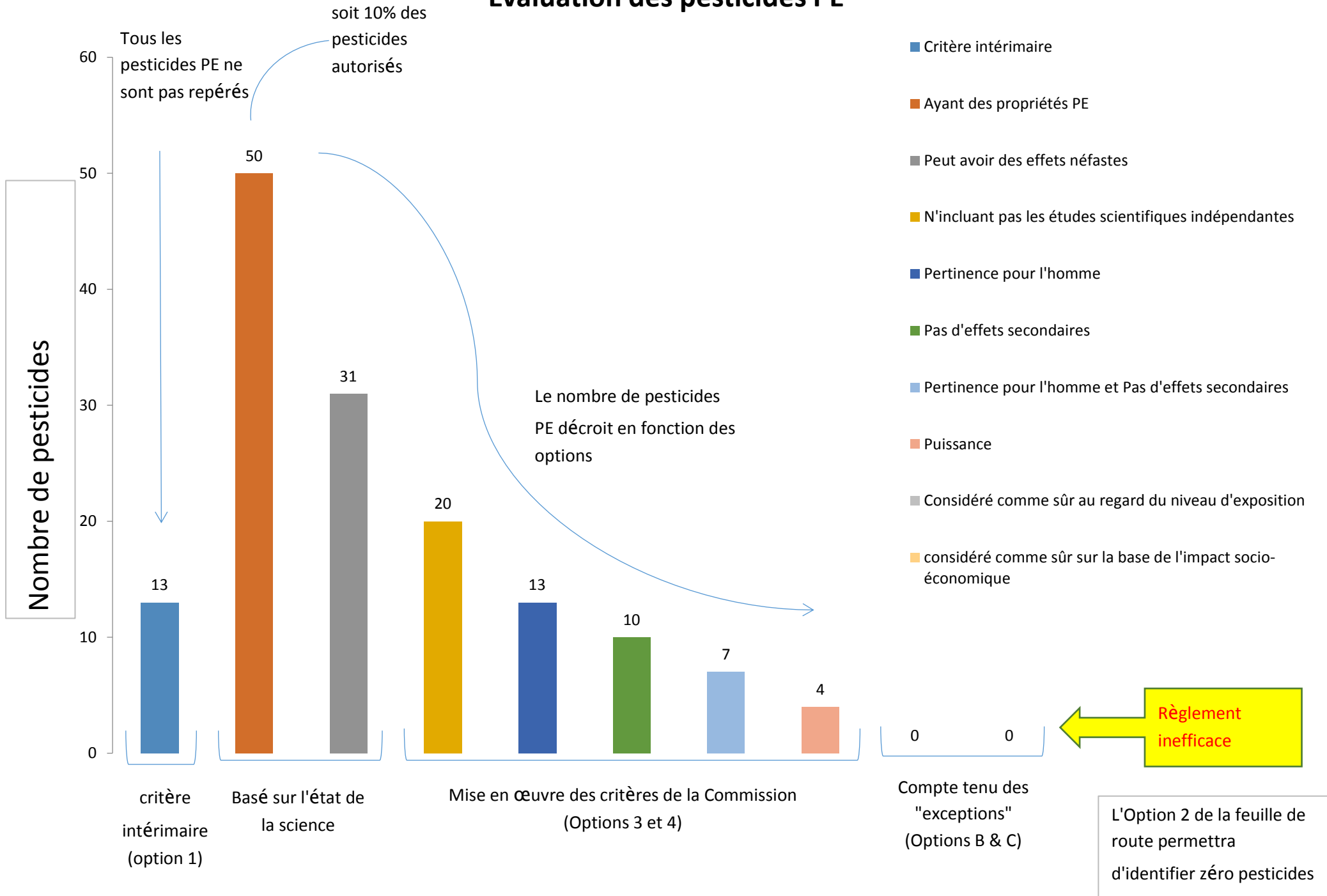
Pour Générations Futures :

François Veillerette – 06 81 64 65 58 – 01 45 79 07 59 / [francois@generations-futures.fr](mailto:francois@generations-futures.fr)

Nadine Lauerjat – 06 87 56 27 54 / [nadine@generations-futures.fr](mailto:nadine@generations-futures.fr)

Pour PAN-Europe : Hans Muilerman – 00316-55807255 / [hans@pan-europe.info](mailto:hans@pan-europe.info)

# Evaluation des pesticides PE



**Summary table:** Assessment of pesticides for endocrine disrupting properties performed by PAN Europe based on the State-of-the-Science on endocrine disruptors and the regulation requirements (PPPR 1107/2009) and by using the criteria proposed by the Commission in the different options of the Roadmap. The full analysis is provided in Annexes 1&2. Option 2 will fail to capture any ED-pesticides and is not included.

Pesticide name	Option 1	Based on State-of-the-Science			Options 3 & 4				Options B & C	
	Interim Criteria	Endocrine disrupting properties	May cause adverse effects	Excluding peer reviewed journals	Considering Human Relevance	Not a secondary effect	Excluding peer reviewed journals+applying human relevance+non secondary effect	Including potency	Considering safe level	Considering socioeconomic impact
2,4-D										
abamectin (R2) §										
amitrole (R2)										
bifenthrin (C2) §										
bupirimate										
captan (C2)										
chlorothalonil (C2)										
chlorotoluron (C2, R2)										
chlorpyrifos										
chlorpyrifos-methyl										
cypermethrin §										
cyproconazole (R2) §										
deltamethrin §										
dimethoate										
dimoxystrobin (R2, C2)										
diuron (C2) §										
epoxiconazole (C2, R2)										
fenbuconazole (tbc R2)										
fenoxycarb (tbc C2, tbc R2) §										
fipronil §										
flutriafol (R2), triazole										
glyphosate										
ioxynil (R2)										
iprodione (C2)										
lambda-cyhalothrin §										
linuron (R1B, C2)										
malathion										
mancozeb (dithiocarbamate) R2*										
maneb (dithiocarbamate) R2*										
metconazole (R2)										
methiocarb										
methomyl										
metribuzin										
myclobutanil (triazole) (R2)										
oxamyl										
penconazole (R2)										
pirimicarb										
prochloraz (conazole)										
profoxydim (R2, C2)										
propamocarb										
propiconazole §										
propyzamide (C2)										
pyridate										
pyrimethanil										
pyriproxyfen (insect growth regulator)										
spiromefisen										
tebuconazole (triazole) - R2 §										
tepraloxymid (R2, C2)										
thiacloprid (neonicotinoid) C2, tbc R2 §										
thiophanate-methyl **										
tralkoxydim (tbc C2)										
tolclofos-methyl										
triadimenol (tbc R2), triazole										
Total (53)	13	50	31	20	13	10	7	4	0	0

\*metabolite: Ethylenethiourea, carcinogen and R2  
\*\* metabolite: carbendazim (M2) and banned in 2014 in the EU  
§ Also used as active substances in biocides  
tbc= to be considered; C= carcinogenic; R= toxic to reproduction; 1/2= Category 1/2